



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 023-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.36

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Binggeli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Dunning (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Corps intermédiaire académique : mettons un terme à la précarité dans les sciences !

La place scientifique suisse et l'Université de Berne en particulier perdent constamment des chercheuses et chercheurs hautement qualifiés. L'attention des médias à la précarité académique a porté ses premiers fruits. La signature d'une pétition nationale pour l'amélioration des conditions de travail du corps intermédiaire académique ainsi que des interventions parlementaires dans d'autres cantons soulignent l'urgence de la présente interpellation.

Le 8 octobre 2021, une pétition nationale pour l'amélioration des conditions de travail des chercheuses et chercheurs suisses a été remise à l'Assemblée fédérale. Ce geste a attiré l'attention du public sur les conditions de travail du corps intermédiaire académique (doctorant·e·s, post-doctorant·e·s, assistant·e·s, etc.) et a lancé un débat à l'échelle nationale. La pétition, signée par plus de 8000 personnes, institutions académiques et organisations, dont l'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne (MVUB) et l'association du corps intermédiaire de la PHBern (VMPH), demande un changement des conditions de travail dans les universités et hautes écoles suisses. La MVUB représente les intérêts des plus de 3000 membres actuels du corps intermédiaire de l'Université de Berne, tandis que la VMPH représente pour cette interpellation les intérêts de plus de 100 collaboratrices et collaborateurs du corps intermédiaire en contrat à durée déterminée à la PHBern. Les deux associations s'engagent en permanence pour l'amélioration des conditions de travail du corps intermédiaire et, partant, pour un enseignement et une recherche de qualité. Les conditions de travail du corps intermédiaire ne sont pas seulement précaires en raison des conditions matérielles, mais aussi à cause de la forte dépendance vis-à-vis des professeur·e·s. L'insécurité de la planification en matière de famille et de carrière peut peser sur la santé psychique des chercheuses et chercheurs. Ces derniers mois, la problématique des conditions d'emploi des membres du corps intermédiaire a fait l'objet de nombreux articles de presse.

Afin de pouvoir clarifier la situation du corps intermédiaire à l'Université de Berne et des collaboratrices et collaborateurs du corps intermédiaire de la PHBern en contrat à durée déterminée, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes.

Questions concernant les conditions de travail :

1. Quels sont les degrés d'occupation moyens rémunérés du corps intermédiaire ? Et à combien s'élèvent les heures de travail effectivement fournies (par catégorie : doctorant·e·s, assistant·e·s, post-doctorant·e·s et enseignant·e·s) ?
2. Quelles sont la valeur moyenne et la valeur médiane des durées de contrat de tous les engagements à durée déterminée du corps intermédiaire, par faculté et par source de financement (fonds de base, FNS, autres fonds de tiers) ?
3. À combien s'élèvent les salaires moyens effectifs du corps intermédiaire par catégorie d'emploi ?
4. Quelle est la part du temps de travail hebdomadaire que le corps intermédiaire consacre à la préparation, au suivi et à la réalisation de l'enseignement (par catégorie : doctorant·e·s, assistant·e·s, post-doctorant·e·s et enseignant·e·s) ?
5. Pourquoi, selon une enquête de la MVUB, la durée moyenne des contrats de post-doctorat à l'Université de Berne n'est que d'un an et 10 mois, au lieu des trois à six ans minimum prévus par les réformes de 2019 ?
6. Quelle est la part des cours dispensés par le corps intermédiaire (par catégorie : doctorant·e·s, assistant·e·s, post-doctorant·e·s et enseignant·e·s) ?
7. Quelles sont les proportions de postes à durée indéterminée par niveau de qualification (doctorant·e·s / post-doctorant·e·s) et par faculté / domaine d'études ?
8. La MVUB a connaissance de cas où des contrats à durée déterminée (payés par des fonds cantonaux) n'ont pas été prolongés du temps nécessaire (notamment en cas de congé maternité obligatoire) ou ne l'ont été qu'au prix d'efforts considérables pour les personnes concernées. Quelles mesures le Conseil-exécutif prévoit-il de prendre pour lutter contre de telles discriminations ?

Questions concernant les financements :

9. Quelle est la part du financement provenant de fonds nationaux (fonds de l'État, FNS) et de fonds internationaux (fonds européens, autres fonds) par niveau de qualification (doctorant·e·s / post-doctorant·e·s) ?
10. En cas de financement par des fonds de tiers, quel est le montant des frais généraux (p. ex. pour les laboratoires, les bureaux, l'administration, etc.) que l'Université de Berne / la PHBern doit couvrir par le financement de base ?
11. Quelle est la part des fonds de tiers obtenus par les membres du corps intermédiaire selon leur niveau de qualification (doctorant·e·s / post-doctorant·e·s) ?
12. Le financement de base du canton de Berne représente actuellement à peine 34 % du budget de l'Université de Berne. Cette contribution semble très faible pour l'Université de Berne / la PHBern, tant au regard du budget global qu'en comparaison avec les autres cantons. Qu'en pense le Conseil-exécutif ?

13. Quel est l'âge moyen et quelle est la répartition par sexe des membres du corps intermédiaire par faculté et par niveau de qualification (doctorant·e·s / post-doctorant·e·s) ?

Questions concernant les perspectives de carrière :

14. Quelle est la part de la production de la recherche (première autrice ou premier auteur) de l'Université de Berne provenant des contributions des membres du corps intermédiaire par niveau de qualification (doctorant·e·s / post-doctorant·e·s) ?
15. Quel est le nombre annuel d'abandons de doctorat par faculté, année et type de financement (fonds de base, FNS, autres fonds de tiers) ?
16. Combien de personnes ayant obtenu un doctorat à Berne avec un contrat de travail suisse ont quitté la recherche ou la Suisse dans les 5 ans suivant l'obtention de leur doctorat ?
17. Quels sont le nombre respectif (par source de financement et par faculté) et le rapport entre les postes de professeur·e·s assistant·e·s avec et sans pré titularisation conditionnelle ? Quel est le nombre d'engagements prévus avec pré titularisation conditionnelle ?
18. Le Conseil-exécutif reconnaît-il la précarité qui touche certains membres de la communauté académique, notamment dans le corps intermédiaire ? Quels moyens ou quelles mesures permettraient d'améliorer la situation pour la prochaine génération ?
19. Le Conseil-exécutif est-il conscient des conséquences que peut avoir l'environnement scientifique hautement compétitif sur la santé du personnel académique et sur la qualité de sa recherche ?
20. Le Conseil-exécutif estime-t-il que la pratique de la pré titularisation conditionnelle est un moyen efficace de lutter contre la précarité ?
21. Le Conseil-exécutif est-il d'avis que la proportion de postes à durée indéterminée, tels que les postes de professeur·e·s assistant·e·s ou d'enseignant·e·s avec pré titularisation conditionnelle, doit être augmentée à l'Université de Berne / à la PHBern ?

Motivation de l'urgence : la signature d'une pétition nationale pour l'amélioration des conditions de travail du corps intermédiaire académique ainsi que des interventions parlementaires dans d'autres cantons soulignent l'urgence de la présente interpellation. Il est inadmissible que l'Université de Berne continue à perdre du personnel compétent ou ne puisse même pas en recruter en raison des conditions de travail précaires du corps intermédiaire et que la santé de ces membres soit en jeu.

Destinataire

– Grand Conseil